



DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°30/2017 portant réglementation à titre temporaire de la circulation chemin de Varens-

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le Code de la Route,*
- *Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 2012 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire,*
- *Vu la demande de l'entreprise G.R.T.P, domiciliée 9 chemin des Berges à Menthon- Saint-Bernard (74290) en date du 28 novembre 2017,*
- *Considérant les travaux à effectuer pour la réfection d'une conduite d'eau potable,*
- *Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,*

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : du mardi 5 décembre 2017 au vendredi 8 décembre 2017, la circulation sera interdite à tous les véhicules (excepté les riverains), chemin de Varens.

ARTICLE 2 : la signalisation du chantier sera mise en place par l'entreprise G.R.T.P. en charge des travaux.

ARTICLE 3 : ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. GIBELLO de l'entreprise G.R.T.P.
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Fait à ALEX, le 1^{er} décembre 2017

Le Maire
Catherine HAUETER

